

Délibération n° 2018-03-54

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Acquisition à l'EPF-
Smef des parcelles AB
280 et AB 1325 sur la
commune de Plauzat
en vue de la
construction du pôle
enfance-jeunesse

Rapporteur

CHALLET Vincent

Date de convocation

19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 98

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrich
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETELH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU la délibération n° 2017-11-13 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 relative au plan de financement du pôle enfance-jeunesse sur la commune de Plauzat ;

VU le courrier de l'EPF-Smaf en date du 14 février 2018 relatif au prix de revient des parcelles AB 280 et AB 1325 ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que l'ancienne communauté de communes Couze Val d'Allier a conduit le projet de pôle enfance jeunesse sur la commune de Plauzat ;

CONSIDÉRANT que, lors de la fusion, l'Agglo Pays d'Issoire s'est substituée à la communauté de communes des tous ses engagements ;

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 12 décembre 2017, le conseil communautaire a validé la version définitive du plan de financement prévisionnel du projet de création d'un pôle enfance-jeunesse ;

CONSIDÉRANT que l'EPF-Smaf avait acquis, pour le compte de la communauté de communes Couze Val d'Allier fusionnée, l'assiette foncière du projet de pôle enfance-jeunesse à Plauzat :

- par acte de vente du 24 septembre 2015, une parcelle de terre située à Plauzat, cadastrée section AB, numéro 280 d'une superficie de 1 112 m² ; et a validé son plan de financement prévisionnel, lequel incluait l'acquisition des terrains ;
- par acte de vente du 02 novembre 2015, une parcelle de terre située à Plauzat, cadastrée section AB, numéro 1325 d'une superficie de 1 715 m² ;

CONSIDÉRANT qu'il est donc proposé au conseil communautaire de racheter ces parcelles à l'EPF-Smaf afin de poursuivre l'objectif ci-dessus défini, et que cette transaction sera réalisée par acte administratif ;

CONSIDÉRANT que le prix de cession hors TVA s'élève à 184 870,32 €, et que, sur ce montant, s'ajoutent des frais d'actualisation pour 1 698,06 € dont le calcul a été arrêté au 1^{er} septembre 2018, et une TVA sur marge de 1 066,07 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 187 634,45 € ;

CONSIDÉRANT que la collectivité a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne 33 257,81 € au titre des participations (2017 incluse), et que le capital restant dû est de 154 376,64 € TTC ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter le rachat par acte administratif des parcelles cadastrées section AB numéro 280 et section AB numéro 1325 situées sur la commune Plauzat ;
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure ;
- de désigner Monsieur Jean Pierre SAUVANT, vice-président en charge des finances, comme signataire de l'acte.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 13 / 07 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13 / 07 / 2018

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_54-DE